DES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI PLUS SIMPLES DÈS LE 1ER JANVIER 2022

Le tri va se simplifier sur votre communauté de communes, dès le 1er janvier prochain !

L'ensemble de vos **emballages/contenants plastiques** (cuisine et salle de bains) iront dans votre sac JAUNE. Les autres emballages cartonettes, briques alimentaire ou métalliques resteront dans le sac jaune.

Goupitri, notre renard malicieux, vous guidera dans votre tri pour évoluer vers cette nouvelle consigne, qui réduira nettement le poids de votre poubelle rose, et permettra de recycler plus de déchets plastiques !

Pensez « Emballage et contenant plastique = sac jaune »

Pot de yaourt, de crème fraiche, film plastique, sac plastique, barquette de viande / charcuterie / poisson, boite de cacao en poudre, paquet de chips, pot de fleurs en plastique, pot de glace plastique, sachet alimentaire, boîte de lessive, berlingot adoucissant / javel / lessive...

Seront destinés à être recyclés et à être jetés dans le sac jaune !

Des questions sur ce changement ?

Contactez notre service déchets :

03 86 58 46 22
(9-12h du lundi au vendredi)

contact@ccacn.fr

Pour plus d'infos :

www.goupitri.fr
www.cc-amognescoeurdunivernais.fr

Facebook : **Goupitri**

Communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais

CITEO | **Tous les emballages se trient.**